

Ecole privée supérieure

Par pierre_loulou, le 07/11/2005 à 15:20

Bonjour,

Je fait appel a vous car mon fils est actuellement dans une ecole privée supérieure (Association a but non lucratif) et j'aimerais savoir si cette dernière a le droit de faire travailler ses élèves dans un sous sol sans aucune fenetre donc sans lumière naturelle et ou la temperature n'exede pas le 18 degres celcius. De plus, les mur sont des murs pre-fabriques (en platre).

Pour infos, ce sous-sol est un ancien parking ou les associations ete logees jusqu'ici.

Si cela est illegal, quel(s) est/sont le(s) article(s) reglementant ceci ?

Je vous remercie d'avance.

Cordialement,